

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -*

*Lors de sa séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 944-20 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 16 décembre 2020, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 16<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*